

Effectif légal du conseil municipal : 11

Nombre de conseillers en exercice : 11
Convocation : 29 janvier 2026

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE St Jean de Crieulon
DEPARTEMENT du GARD**

Séance du 04 février 2026

(le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 29 janvier 2026, le conseil conformément à la loi, (article L.2122-17 du CGCT) peut délibérer quel que soit le nombre de membres présents.

L'an deux mille vingt-six, le 4 février à 8 heure 30, en application du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de SAINT DE CRIEULON régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Mr CUENOT Jean-Louis, maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mesdames : LAJARRIGE Julie, MARTINA Christiane

Messieurs : CUENOT Jean-Louis, REMY Claude, RIGAL Noël.

Etaient absents les conseillers municipaux suivants :

Mesdames BASCOP Magali, LAURENT Eléna, REMEZY Lucie, TRICOIRE Agathe

Messieurs PERRIRAZ Michel, SUZZI Pierre.

Conformément au code général des collectivités territoriales, Monsieur REMY Claude est élu secrétaire de la séance par le conseil municipal.

Avant toute chose, Mr le maire demande aux conseillers municipaux présents s'il peut ajouter à l'ordre du jour deux délibérations : demande du SMEG.
pour : unanimité.

Approbation du compte rendu de la séance du 8 décembre 2025 :

0 voix contre :

0 abstention :

5 pour

DÉLIBÉRATION N°2026-01 et 02
DEMANDE DU SMEG DE PRENDRE DEUX DELIBERATIONS

Avant le commencement des travaux de l'éclairage public le SMEG demande de prendre deux délibérations : Depuis le début de l'étude, rien n'a changé., Le montant du reste à charge de la commune qui a été provisionné sur le budget 2025 reste le même soit 9000 €.Le SMEG prend le reste soit 21000 €.

Pour ces deux délibérations :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 5



DÉLIBÉRATION N°2026-05

CONVENTION TRAVAUX DE REFECTION DU RESEAU EAU POTABLE ENTRE LE SIAEP DES GARDIES ET LA COMMUNE DE SAINT JEAN DE CRIEULON

Travaux rue Astruc

Le SIAEP a voté cette convention en conseil syndical le 26 janvier 2026. Nous donnerons la facture au SIAEP dès réception. Le SIAEP devrait régler directement mais comme l'appel d'offre a été fait par la commune, il faut établir une convention.

Résultat du vote :

Contre : 0

Abstention ; 0

Pour : 5

DÉLIBÉRATION N°2026-04

REFECTION PROVISOIRE DES CHEMINS DE LA COLLINE, DES CHENES ET DU BOS NEGRE

Après en avoir parlé lors des derniers conseils municipaux, Mr le maire présente un devis de l'entreprise Braja Laupie de 7825 € hors taxe Si nous voulons réaliser ces travaux avant le 15 mars 2026, il faut prendre une décision.

Mr le maire passe au vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour ; 5

Délibération adoptée à l'unanimité

DÉLIBÉRATION N°2026-03

DELIBERATION DONNEE AU MAIRE CHAQUE DEBUT D'ANNEE

Autorisation donnée au maire de liquider, engager et mandater les dépenses avant le vote du budget 2026 ainsi que le reste des factures 2025 reportées sur 2026 et l'en cours.

Mr le maire passe au vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 5

Délibération adoptée.

QUESTIONS DIVERSES

Infiltration d'eaux parasites dans le réseau assainissement collectif de la station d'épuration d'où une grosse consommation électrique. Avec l'employé communal, le maire a commencé des contrôles sur les regards chemin des chênes et de la colline. Avec le ruissellement des eaux certains ne sont plus étanches. L'employé communal va resceller les tampons. Des contrôles ont aussi été faits sur le réseau la semaine dernière pendant la pluie. Le maire va étudier les moyens existants pour leur réparation. Il voudrait bien résoudre ce problème avant la fin de son mandat.

Rue Astruc

Les travaux sont terminés. Il reste quelques finitions à faire. Apport de terre végétale et quelques bornes à mettre en place. Les entreprises ont souhaité faire une inauguration. Ce sont les mêmes qui ont fait tous les travaux de voirie, d'eau potable et d'assainissement au cours des deux derniers mandats. Elles s'occupent de tout et la commune juste des invitations. Les membres du conseil sont donc invités le vendredi 6 février 2026 à 10 heure 30 devant le foyer.



Mme Seide de la trésorerie nous préparera l'état financier avant le 10 mars 2026 le compte de gestion qui s'appellera en 2026 compte financier unique. Le maire va regarder pour le présenter en même temps que la réunion pour l'organisation du scrutin du 15 mars 2026.

Mr le maire évoque le décès de Mr Jack Deschard ancien conseiller municipal.

Il n'y a plus de questions diverses, Mr le maire lève la séance à 9 heure 10.

